

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 16 septembre 2019, à 16 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur Gilles Pagé (district n° 1), madame Françoise Hogue Plante (district n° 2), monsieur Mike Touzin (district n° 3), madame Sylvie Noël (district n°4), monsieur Alain Pichette (district n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (district n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de M. le maire Yvon Deshaies.

Était aussi présent : M. Yvon Douville, directeur général et greffier adjoint

Le greffier adjoint a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 9 septembre 2019, vers 14 h, la soussignée, greffière, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 à 16 h 30, à l'hôtel de Ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

Moment de recueillement

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2019-351)
- 2° Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 301 200 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2019
- 3° Adjudication de l'offre de financement de Financière Banque Nationale inc.

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____

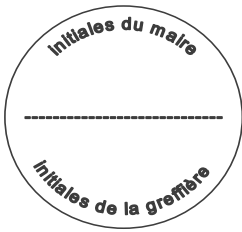
En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 9^e jour du mois de septembre 2019

Maude-Andrée Pelletier
Greffière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en main propre le 9 septembre 2019
Gilles Pagé	en main propre le 9 septembre 2019
Françoise Hogue Plante	en main propre le 9 septembre 2019
Mike Touzin	en main propre le 9 septembre 2019



Alain Pichette
Sylvie Noël
Murielle Bergeron Milette

en main propre le 9 septembre 2019
en main propre le 9 septembre 2019
en main propre le 9 septembre 2019

2019-351

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN PICHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 16 septembre 2019.

2019-352

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
1 301 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 SEPTEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Louiseville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 301 200 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
631	305 972 \$
634	195 223 \$
653	800 005 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

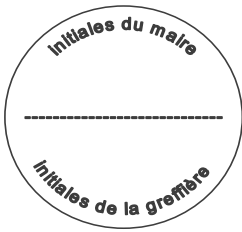
CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 631, 634 et 653, la Ville de Louiseville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE NOËL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);



4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	74 800 \$	
2021.	76 800 \$	
2022.	79 000 \$	
2023.	81 100 \$	
2024.	83 300 \$	(à payer en 2024)
2024.	906 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 631, 634 et 653 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2019-353

**ADJUDICATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DE FINANCIÈRE
BANQUE NATIONALE INC.**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 631, 634 et 653, la Ville de Louiseville souhaite emprunter par billets;

CONSIDÉRANT que la Ville de Louiseville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 septembre 2019, au montant de 1 301 200 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

74 800 \$	2,15000 %	2020
76 800 \$	2,25000 %	2021
79 000 \$	2,30000 %	2022
81 100 \$	2,35000 %	2023
989 500 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,55600

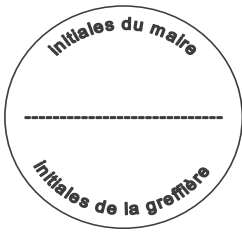
Coût réel : 2,73667 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

74 800 \$	2,82000 %	2020
76 800 \$	2,82000 %	2021
79 000 \$	2,82000 %	2022
81 100 \$	2,82000 %	2023
989 500 \$	2,82000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,82000 %



3 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

74 800 \$	2,87000 %	2020
76 800 \$	2,87000 %	2021
79 000 \$	2,87000 %	2022
81 100 \$	2,87000 %	2023
989 500 \$	2,87000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,87000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MIKE TOUZIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Louiseville accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 23 septembre 2019 au montant de 1 301 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 631, 634 et 653. Ces billets sont émis au prix de 98,55600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 16 h 40.

YVON DESHAIES
MAIRE

YVON DOUVILLE
GREFFIER ADJOINT